



CNOSST

Comité national d'orientation en santé-sécurité au travail Juillet 2024

Le 19 juin dernier se tenait le comité national d'orientation en matière de santé et sécurité au travail. Ce comité d'orientation se réunit quatre fois par année pour discuter des enjeux de santé et sécurité qui touchent tous les employés du Service correctionnel. Tous les syndicats y sont représentés et UCCO-SACC-CSN a deux sièges sur ce comité. Étaient présents à la réunion précédente, tenue par visioconférence, Frédéric Lebeau, Vice-président national, et Martin McAllister, Coordonnateur SST pour l'Ontario (en remplacement de James Bloomfield, Président régional pour les Prairies). De plus, le coordonnateur SST du Québec Frédéric Desjardins était présent pour discuter de l'enjeu des gyrophares sur les véhicules d'escortes. Voici quelques dossiers importants qui étaient à l'ordre jour.

Programme d'échange de seringues et de prévention de surdose

Encore une fois l'employeur s'entête à aller de l'avant avec le néfaste programme d'échange de seringue. Lors d'une rencontre avec le secteur des opérations et le secteur de la santé, l'employeur nous a annoncé la consultation prochaine de la future DC 585 sur la stratégie nationale antidrogue. Il semble que le SCC se dirige vers un nouveau modèle encore plus dangereux avec une stratégie nationale pour la drogue. Nos dirigeants sont en train de réunir les conditions parfaites qui nous plongeront dans une nouvelle crise. La santé souhaite implanter plusieurs autres programmes d'échange de seringue et au moins un site de prévention des surdoses dans la majorité de nos institutions. Certaines de nos institutions auront même les deux programmes. Certains gestionnaires régionaux et locaux ont eu accès à une liste d'établissement ciblé, mais sans consultation avec le syndicat. Quel manque de transparence futile et désolant !

Malheureusement, « nos voisins de demain » seront assurément plus dépendants des drogues que lors de leur arrivée. L'administration centrale et le gouvernement font fausse route.

Programme de protection respiratoire

Lors du dernier mois, un hygiéniste industriel a visité deux établissements dans la région de l'Ontario en compagnie de représentants du Service correctionnel ainsi que du coordonnateur SST de l'Ontario Martin McAllister. Ces visites s'inscrivent dans l'analyse et la refonte du système de protection respiratoire.

L'hygiéniste industriel produira un rapport d'ici quelques semaines et le rapport devrait être disponible pour consultation lors du prochain comité national. De plus, le conseil national de recherches du Canada a conduit des simulations d'incendies dans des cellules avec plusieurs types de matériaux et différent type de fournitures. Ces tests devraient être également disponibles lors du prochain comité. Nous suivons ce dossier de très près.

Stratégie nationale globale sur le mieux-être en milieu de travail et le bien-être des employés

Le Service correctionnel travaille encore et toujours sur le dossier du mieux-être en milieu de travail et le bien-être des employés. Nous avons eu droit à une présentation par le groupe qui a mené cette analyse. De nombreux concepts théoriques ont été développés dans le cadre de ses recherches. Nous avons demandé ce que cette stratégie nationale changerait dans le quotidien des agents correctionnels. Une telle stratégie réduirait-elle notre crainte d'une poussée de la violence dans les établissements ? Sans équipement de protection adéquat, pourrions-nous éviter les piqûres accidentelles avec des aiguilles contaminées ? Les détenus seront-ils davantage tenus de rendre des comptes et d'être imputable de leurs actions, facilitant ainsi notre rôle tout en nous donnant le pouvoir réel d'apporter des changements ? Le mieux-être au travail et le bien-être des employés peuvent se concrétiser par plusieurs éléments et non par des théories abstraites ou académiques. L'employeur en a encore beaucoup à faire pour obtenir la note de passage en ce qui concerne le bien-être au travail.

Comité national d'orientation en santé-sécurité au travail Juillet 2024

Lors des journées de canicule, par exemple, l'employeur pourrait distribuer des bouteilles d'eau fraîche ou du Gatorade. Il s'agit là d'un geste simple et peu coûteux que nous avons déjà évoqué. Malheureusement, il semblerait que cette suggestion ait été rapidement oubliée après la discussion.

Gyrophare sur les véhicules d'escorte

De nombreux invités spéciaux étaient présents pour répondre et démontrer à Emploi et développement social Canada du bon déroulement de la consultation et donner suite aux nombreuses plaintes (127) à ce sujet en provenance du Québec. Cet enjeu perdure depuis septembre dernier dans la région du Québec et depuis 2012 dans le reste du pays. Nous avons demandé à l'employeur le procès-verbal de la réunion de 2012 qui a mené à cette décision pour le pays, ainsi que l'analyse des risques qui a été réalisée et tout le travail de consultation effectué à l'époque pour permettre une compréhension complète de la décision, qui affecte les conditions de travail de tous les agents correctionnels au pays. Toutes ces questions et demandes sont demeurées sans réponse. Le travail de la région du Québec, appuyé par des représentants nationaux ces derniers mois, a été bâclé par les gestionnaires attirés au dossier à l'époque. Toutefois, il sera revu et réorganisé en parallèle avec la nouvelle équipe du secteur des opérations. Nous devons recommencer cette consultation afin de planifier de façon commune une mise en œuvre du retrait ou procéder aux maintiens des gyrophares sur les véhicules d'escorte suivant l'analyse du dossier. Les risques dans ce dossier sont bien réels; d'ailleurs, lors de l'évacuation de Port-Cartier, ces risques se sont manifestés de manière concrète. Un malheureux accident aurait pu se produire sans la vigilance accrue des agents de corrections affectés au transfert. Malheureusement, ce dossier semble nous fournir un nouvel exemple de priorité donnée aux économies plutôt qu'à la sécurité.

Mise en œuvre de la stratégie nationale de nettoyage du SCC

Nous avons de bonnes nouvelles ! Le Service correctionnel a pu obtenir budgets pour assurer des services de nettoyage professionnels dans nos lieux de travail. De nombreuses zones non accessibles aux détenus seront dorénavant nettoyées par des entreprises spécialisées afin que nous puissions travailler dans des milieux propres et exempts de germes.

Allocation de bottes de travail pour les agents correctionnels

Nous travaillons avec l'employeur pour faire augmenter notre allocation de bottes de travail. Une analyse a été conduite par un groupe de travail dont faisait partie Frédérick Lebeau, Vice-président national ainsi James Bloomfield, Président régional des Prairies démontrant que l'allocation reçue cette année n'était plus adéquate compte tenu de l'inflation des dernières années. La dernière évaluation avait été conduite en 2014. Le groupe de travail a recommandé un montant de 400 \$ aux deux ans. Cette recommandation sera soumise au cours des prochaines semaines au service des finances et devrait être mise en œuvre dans deux ans. Nous avons soulevé la question de savoir s'il serait possible d'obtenir un financement provisoire en vue d'une allocation bonifiée pour l'exercice 2025-2026, mais nous attendons toujours la confirmation de l'employeur.



CNOSST

Comité national d'orientation en santé-sécurité au travail Juillet 2024

Pour terminer

Vous êtes bien sûr tous conscients de l'importance du comité national d'orientation en matière de santé et de sécurité au travail pour une consultation réelle et efficace, comme le prévoit le Code canadien du travail, partie II. Bien que nos représentants aient formellement informé l'employeur ces derniers mois de leurs préoccupations croissantes quant à la volonté de l'employeur de travailler avec les employés de manière constructive et consensuelle, peu de changements réels semblent avoir été réalisés depuis mars 2024. Plusieurs dossiers traités par le comité ont ou auront un retentissement important sur nos conditions de travail, notre santé et notre sécurité. Malheureusement, l'employeur gère de plus en plus le comité comme un indicateur de rendement et ne fait pas de réels efforts pour respecter ses obligations légales. Il est toujours très inquiétant de voir notre employeur prétendre reconnaître la primauté du droit dans sa mission et ses valeurs, tout en la bafouant et en prenant ses obligations à la légère. Emploi et développement social Canada est l'organisme responsable de l'application de la partie II du Code canadien du travail, et nous demanderons aide prochainement si aucun changement drastique n'est apporté à la santé et sécurité au travail de nos membres. Aucun agent correctionnel ne devrait subir d'accident du travail dû au laxisme ou la piètre gestion du comité.